



PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 27 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un du mois courant par M. Guillaume JEANNOT, maire de La Pesse, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie.

Présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ (arrivé à 19h), Marie-Agnès ARTAZ, Vincent GARDET, Claude MERCIER, Véronique POCHET, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT

Absents avec pouvoir : Elisabeth PETIT-CHANTEAU à Vincent GARDET

Absent excusé : Côme DELIRY

Secrétaire de séance : Carline GRICOLAT, adoptée à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 29 juin 2026
- 2) SIE Haut Jura Sud : Avis sur le projet d'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eau potable sur le territoire communal
- 3) Délégations du conseil municipal au maire - Annule et remplace la délibération du 20 avril 2026 suite aux aménagements demandés par le contrôle de légalité
- 4) Aménagement de sécurité concernant l'accès au cimetière depuis le Chemin de la cure
- 5) Possibilité de rétrocession à la commune de la parcelle B 1292 Sur la Semine
- 6) Location du terrain communal de la parcelle AC 163 pour une activité artisanale
- 7) Mobilisation des volontaires pour Azimut et la Fête de La Pesse : actions communales
- 8) Possibilités de marchés des producteurs locaux : utilisation de la coursive de la salle polyvalente
- 9) Possibilité d'envisager de nouveaux événements festifs en 2027 : fête de la musique, petite fête foraine, et autres
- 10) Cahier des charges concernant les organisateurs d'événements sur la commune
- 11) Information sur les dégradations au village (cuve de récupération d'eau de pluie de l'église, véhicules, cabanes)
- 12) Identification d'animaux perdus par la mairie
- 13) Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude : Rapport d'activités 2025
- 14) Investissements pour les écoles de La Pesse et Les Bouchoux
- 15) Utilisation des délégations données au maire

Questions diverses

- Suivi du chantier Centre Village
- Préparation des travaux concernant l'aménagement de la zone artisanale
- Courrier de réclamation concernant l'OAP de la Madone dans le projet de PLUi

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 29 juin 2026 :

Après consultation, le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 29 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Damien BASTIÉ, délégué au SIE Haut Jura Sud a prévenu de son retard. Monsieur le maire propose de l'attendre pour traiter le point n°2.

19h00 – Arrivée de Damien BASTIÉ. Reprise de l'ordre du jour

2) SIE Haut Jura Sud : Avis sur le projet d'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eau potable sur le territoire communal (Délibération n°062/2026) :

La Préfecture du Jura a transmis le projet d'instauration de servitudes d'utilité publique nécessaires au passage de canalisations d'eau potable et à l'accès aux ouvrages du captage du Talonard. Il s'agit de la continuité du dossier de déclaration d'utilité publique des captages réalisés sur le territoire pour la consommation d'eau potable.

Marie-Agnès ARTAZ et Damien BASTIÉ, délégués au syndicat, prennent la parole pour présenter l'avancement du projet. La conciliation n'a pas fonctionné avec un riverain qui refuse la convention de servitudes sur ses terrains. De fait, le dossier a pris du retard nécessitant de relancer la procédure de déclaration d'utilité publique. Une procédure d'expropriation est en cours. Le dossier contient désormais le forage n°5, dont les travaux sont terminés. Des tests de pompage auront lieu en août pour vérifier l'impact sur les niveaux d'eau entre chaque ouvrage. L'ARS fera des analyses et autorisera peut-être que l'eau prélevée serve à des usages agricoles. Le SIE a prévu une ligne de trésorerie en cas de besoin suite à cette dépense supplémentaire liée aux analyses. A ce jour, le lac de l'Embouteilleux a un niveau d'eau insuffisant, qui nécessitera peut-être de recourir au forage n°1. Le sujet de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) est évoqué car les réserves ne sont actuellement plus suffisantes pour assurer la couverture incendie du territoire. Les agriculteurs ont également des pénuries d'eau et s'arrangent entre eux pour abreuver leurs animaux.

La commune de La Pesse valide les démarches entreprises, dont la procédure devrait aboutir au printemps 2027.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **DONNE** un avis favorable sur le projet d'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eau potable du captage du Talonard, **PRÉCISE** que cet avis sera transmis au SIE Haut Jura Sud pour la bonne poursuite de la procédure.

Par ailleurs, les élus souhaitent sensibiliser la population aux restrictions d'eau en vigueur. Une communication municipale sera faite.

Également, le président du SIE demande à être informé à chaque problème constaté sur le réseau d'eau potable afin de suivre les interventions de SUEZ, prestataire de services du syndicat.

3) Délégations du conseil municipal au maire - Annule et remplace la délibération du 20 avril 2026 suite aux aménagements demandés par le contrôle de légalité (Délibération n°063/2026) :

La délibération prise le 20 avril 2026 a été jugée non réglementaire par la Préfecture. Il convient de fixer les limites ou conditions de délégations données au maire dans les délégations n° 7, 8 et 9 et de délibérer à nouveau sur le sujet.

Monsieur le maire propose un nouveau texte de délibération sur ces 3 points et demande aux élus de voter.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **DÉCIDE de confier au maire les délégations suivantes :**

1/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant prévu initialement dans le cadre des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%.

2/ Décider de toute conclusion et révision de louage de choses matérielles hors patrimoine immobilier et foncier (sauf cas de force majeure) pour une durée n'excédant pas six ans.

3/ Négocier et signer tous les contrats d'assurance indispensables au bon fonctionnement de la commune, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

4/ Prononcer la délivrance et la reprise de toutes les concessions dans le cimetière, sous réserve des règles en vigueur.

5/ Accepter tous les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6/ Fixer les rémunérations et de régler tous les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et experts.

7/ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux, **lorsque les dommages sont matériels et/ou corporels, dans la limite de 10 000 € par sinistre.**

8/ Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, **du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales).** Aussi, il convient de fixer le montant de la transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

9/ Demander à tout organisme public ou privé l'attribution de subventions, **dans la limite d'un montant cumulé de 1 000 000 € par an, pour les opérations, études, travaux, équipements ou actions relevant des compétences de la commune, notamment dans les domaines suivants : bâtiments communaux, voirie, réseaux, eau et assainissement, forêt, environnement, agriculture, tourisme, patrimoine, culture, sport, vie associative, enfance, jeunesse, affaires scolaires, numérique, sécurité, transition énergétique, développement durable, logement, accessibilité, mobilité, santé et développement économique.**

4) Aménagements de sécurité concernant l'accès au cimetière depuis le Chemin de la cure :

Monsieur le maire fait part d'une demande des riverains du Chemin de la Cure qui demande que des aménagements de sécurité soit fait sur cette voie. En effet, la présence de gravillons a causé des chutes, dont une avec des blessures graves. Cette voie en pente est régulièrement utilisée pour accéder au cimetière par des personnes âgées, et nécessite l'attention de la commune. Des pistes sont évoquées : rampe, escaliers. La voie est communale, il convient de la sécuriser. Les élus vont questionner des entreprises pour voir quels travaux pourraient être faits pour les piétons.

Une interdiction de circulation permettrait de ne pas la dégrader. A ce jour et a priori, les riverains ne l'utilisent plus, ils empruntent l'allée du cimetière pour accéder au plus proche de leur habitation, ce qui n'est pas une solution adaptée au vu du lieu.

Une consultation auprès des riverains empruntant cette allée est envisagée afin d'évaluer la pertinence de l'installation d'une barrière amovible leur permettant d'accéder à leur domicile.

5) Possibilité de rétrocession à la commune de la parcelle B 1292 Sur la Semine :

Le contexte du dossier a été transmis aux élus. Il s'agit d'une demande de 2020 par laquelle les propriétaires de ce lotissement privé souhaitaient la reprise de la voie privée par la commune pour permettre l'installation de 3 compteurs d'eau distincts par SUEZ.

En 2024, le conseil municipal a accepté la rétrocession de la parcelle B 1292 dans la voirie communale jugeant que la situation du compteur d'eau commun pouvait être un frein pour les 3 riverains. SUEZ est donc intervenu pour installer des compteurs individuels. Or, un propriétaire a finalement refusé la proposition car il souhaite que la partie enherbée du terrain soit retirée de la transaction afin de sécuriser sa propriété. La délibération de 2024 a donc été retirée.

Aujourd'hui, il convient de reprendre le dossier afin que la situation soit corrigée pour garantir la légitimité des compteurs installés sur le domaine public, et permettre que les interventions futures de maintenance soit bien possible avec SUEZ.

Pour rappel, ce secteur bénéficie déjà d'un service rendu par la commune via une convention de déneigement, ce qui permet également au prestataire de pousser la neige au fond de la voie privée.

Un vote consultatif favorable amène à recontacter les propriétaires pour leur proposer de rétrocéder la partie voirie de la parcelle et de conserver la partie enherbée. Il est entendu que les frais de bornage et de notaires seront supportés par les propriétaires de la parcelle B 1292, la commune ne pouvant pas être tenue pour responsable dans la gestion de ce lotissement privé.

6) Location du terrain communal de la parcelle AC 163 pour une activité artisanale :

Suite à la dernière séance, la commune a transmis un courrier à M. et Mme MELLINA présentant la proposition de location du terrain et la demande de régularisation de l'autorisation d'urbanisme. Les élus ont ensuite rencontré Mme MELLINA pour connaître leur position.

Elle informe la commune que le projet d'accueillir d'autres activités est abandonné. Seule la maintenance des traineaux sera conservée dans une partie des algécos. Les élus évoquent l'enlèvement des algécos dès l'activité suspendue. Ce point semble poser problème aux demandeurs qui pensaient les léguer à la commune.

Le Conseil Municipal est inquiet sur la façon de gérer ce dossier. Ils souhaitent rester maître de leurs décisions sur cette zone artisanale, dont l'accès est entravé par les algécos. Ils ne souhaitent pas que la dépense de leur évacuation pèse sur les finances communales. De plus, le commodat précisait bien que le terrain devait être libéré à sa résiliation. Celle-ci est intervenue le 31 mars 2026 quand le transfert de commodat à la SARL ANTIPODE Sleds, repreneur d'ANTIPODE, s'est terminé. Aujourd'hui, il y a donc un vide juridique qu'il faut combler.

La commune va questionner le service juridique de la communauté de communes pour traiter ce dossier.

Les élus consulteront M. et Mme MELLINA afin de lever les doutes quant à leur volonté de louer la parcelle communale aux conditions prévues par le projet de bail. Il s'agit notamment de l'interdiction de sous-louer la parcelle et de l'obligation d'évacuer les algécos à l'échéance du bail. Par ailleurs, Mme MELLINA nous a indiqué que le besoin pour le service après-vente de maintenance des traineaux ne nécessiterait pas nécessairement de louer la parcelle.

7) Mobilisation des volontaires pour Azimut et la Fête de La Pesse : actions communales :

Monsieur le maire explique que l'USC relance l'événement Azimut sur 2 soirées. Il souhaite qu'un partenariat avec les autres associations, voire celles des communes voisines soit envisagé pour l'investissement de nouveaux bénévoles et faire rayonner les événements locaux. Il souhaite que la communication soit faite dans ce sens.

Au niveau de la Fête du village, toutes les associations locales sont impliquées. Pour rappel, les conseillers municipaux sont invités à tenir la buvette le dimanche.

8) Possibilités de marchés des producteurs locaux : utilisation de la coursive de la salle polyvalente :

Monsieur le maire informe les conseillers que le bâtiment Centre Village prend désormais en compte les aménagements nécessaires pour les événements organisés aux abords (éclairage, prises, arrivée d'eau). Il souhaite utiliser la coursive le long du bâtiment pour organiser un marché de producteurs locaux sur un rythme proposé à une fois par mois, voire pour un marché de Noël. Ces réflexions doivent être travaillées en commissions, afin de trouver des exposants et vérifier à ne pas faire de l'ombre aux événements déjà existants sur d'autres communes.

9) Possibilité d'envisager de nouveaux événements festifs en 2027 : fête de la musique, petite fête foraine, et autres :

Monsieur le maire souhaite que de nouveaux événements soient organisés sur la commune. L'USC est intéressée par une fête de la musique, qui pourrait comporter plusieurs scènes entre Les Bouchoux et La Pesse et dans les établissements restaurants-bars-brasseries.

Il aimerait relancer également la fête foraine, peut-être à l'occasion de la fête du village. C'est pourquoi l'investissement dans un coffret électrique fixe au parking Azimut sera à discuter pour le budget 2027.

Il propose aussi de réfléchir à une fête de la gastronomie, qui ajouterait un événement local apprécié par les touristes.

Sébastien JEU propose d'organiser une fête de la transhumance à l'automne de la Combe d'Evuaz au Pré Gaillard.

10) Cahier des charges concernant les organisateurs d'événements sur la commune :

Monsieur le maire souhaite que les élus travaillent sur un cahier des charges que les associations devront utiliser pour l'organisation d'événements. Cette trame sera une aide pour traiter leur demande efficacement sur les sujets de la sécurité, des besoins électriques, les effectifs de bénévoles, des matériels nécessaires, de la circulation, du stationnement, des assurances.

En effet, l'organisation de l'Ultra Trail 01 et l'implantation du chapiteau pour le stage de cirque ont mis en avant des difficultés pour la commune de prendre des décisions et ont demandé énormément de temps au maire et aux agents.

11) Information sur les dégradations au village (cuve de récupération d'eau de pluie de l'église, véhicules, cabanes) :

Monsieur le maire a reçu plusieurs personnes qui ont fait part de dégradations sur leurs véhicules ou victimes d'actes malveillants ces derniers mois. La commune a été touchée également puisque récemment la cuve d'eau de récupération d'eau de pluie a été ouverte intentionnellement, rendant compliqué l'arrosage des fleurs communales. Avant cela, la cabane derrière l'école avait été plusieurs fois saccagée, tout comme la cabane forestière. Les responsables sont connus mais jamais pris sur le fait.

Monsieur le maire constate un manque d'activités pour les jeunes du territoire et propose d'étudier la mise en place d'interventions le mercredi après-midi en lien avec le club de rugby de Saint-Claude, le CPIE ou l'association Petit-homme. Une association des jeunes pourrait être constituée. Le sujet est à approfondir.

Des financements pourraient être possible via le dispositif Territoires éducatifs ruraux.

12) Identification d'animaux perdus par la mairie :

Damien BASTIÉ propose que la mairie s'équipe d'un lecteur de puces permettant d'identifier les animaux perdus sur le territoire. Il s'agirait ensuite de demander un accès à la base ICAD pour retrouver leurs propriétaires.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

13) Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude : Rapport d'activités 2025 :

Chaque année, la communauté de communes doit communiquer son rapport d'activités. C'est un document intéressant présentant les projets tels que les Petites villes de demain, l'avancement du Centre nautique du Martinet, la réorganisation du Domaine Nordique, le Plan Climat intercommunal.

Monsieur le maire demande si tous les conseillers ont bien compris le rôle de la communauté de communes.

Il informe que peu de délégations lui sont confiées contrairement à d'autres communautés de communes du Jura, montrant le choix des communes de garder la main sur la gestion de leur territoire. Certains déplorent toutefois le peu de lien entre les communautés de communes, pourtant proches géographiquement. Il y a souvent entre elles de grandes différences de capacités financières. Pour Haut-Jura Saint-Claude, les limites se constatent dans les domaines de la petite enfance et des infrastructures sportives.

14) Investissements pour les écoles de La Pesse et Les Bouchoux :

Monsieur le maire informe que deux nouvelles enseignantes sont affectées à la rentrée de septembre. Celles-ci ont demandé au SIVOS une modernisation des équipements et des moyens. L'investissement total s'élève à 5 635 € répartis comme suit :

- Les Bouchoux : Un nouvel ordinateur professionnel
Un vidéoprojecteur
- La Pesse : Des manuels de méthodologie d'apprentissages en maternelle
Des meubles pour ateliers de découvertes
Une armoire à pharmacie
Du matériel sensoriel
Des banquettes
Des plaids

Il faut considérer que cette dépense est nécessaire cette année et induira une baisse des financements pour les années prochaines. Cela représente pour la commune de La Pesse une participation supplémentaire de 2 200 € au budget 2026. La ligne budgétaire votée disposant de crédits suffisants pour assumer ce surcoût, il demande un accord de principe aux conseillers municipaux. Il évoque également la possibilité que la commune prenne en charge la totalité du coût si la commune des Bouchoux ne donnait pas son accord.

15) Utilisation des délégations du conseil municipal données au maire :

- Signature du devis KOESIO pour le changement du copieur. Une économie annuelle de 2 400 € découlera de ces nouvelles conditions de location : 375 €/trimestre.
- Devis COLAS : 2^{ème} commande d'enrobés à froid pour la réfection des routes : 826.20 € TTC.
- Raccordement électrique provisoire sur le parking Azimut pour 2 mois : 164,44 € HT/ mois d'abonnement et 9.014 c€ HT/kWh consommé. Il est prévu de refacturer à l'USC la consommation.

Questions diverses :

- Chemin forestier de la forêt de Chapuzieux : Le maire informe les conseillers qu'un dossier est en cours suite à l'utilisation de gravats pollués pour sa remise en état. Il s'agit des gravats issus de la démolition du bâtiment Relais des Skieurs, pour lesquels l'entreprise garantissait la dépollution. Celle-ci n'a pas été faite correctement, puisque les élus du mandat précédent ont eu à intervenir pour nettoyer le chemin dont des déchets ressortaient après nivelage. En outre, le chemin est considéré comme une pollution inertes présentant un risque pour la biodiversité. L'ONF, le PNR, l'OFB et la DDT doivent rendre leur avis à la commune pour les suites à donner.

Monsieur le maire considère que la décision prise par le conseil municipal précédent a créé un dommage à réparer. Il rappelle que les recettes de la forêt auraient dû être utilisées pour l'entretien du chemin forestier.

- Suivi du chantier Centre Village : Le bureau de contrôle a émis des avis défavorables suite à l'utilisation de matériaux dont les normes ne sont pas respectées. Il a déjà été nécessaire de traiter les panneaux de bois avec un traitement limitant la prise au feu. L'utilisation d'un isolant sous toiture non conforme à la commande passée a été constatée. L'entreprise doit être sollicitée pour dédommager la commune car il est impossible de démonter le toit sous peine d'arrachement et également de retard sur la livraison du chantier. Par ailleurs, un parepluie sous toiture est contesté sur un toit dont la pente ne permet pas de garantir le vieillissement dans le temps. Sur ce constat, la commune doit trouver des solutions, sans quoi le bâtiment ne pourra pas être utilisé. Monsieur le maire souhaite solliciter l'avocat de la communauté de communes, expert dans les marchés publics, pour avoir son avis sur le contrôle technique effectué par DEKRA. A ce jour le chantier subit des surcoûts pour répondre aux demandes du bureau de contrôle. Il est donc décidé de suspendre l'investissement pour les jeux dans les espaces verts cette année.

- Préparation des travaux concernant l'aménagement de la zone artisanale : Dans la continuité des réflexions menées sur les garages artisanaux et les algécos, le dossier doit être travaillé en commissions pour définir les objectifs sur cette zone.

- Courrier de réclamation concernant l'OAP de la Madone dans le projet de PLUi : Les conseillers municipaux ont été destinataires d'un courrier des propriétaires du terrain concerné par l'OAP de la Madone. Ils manifestent leur mécontentement contre l'ancien mandat sur le projet qui ne leur a pas été soumis avant l'arrêt du projet de PLUi. Monsieur le maire rappelle que les OAP du territoire ont été pensés pour répondre aux besoins de logements et qu'ils ne verront le jour que si les propriétaires sont favorables au projet. Il invite les propriétaires à rencontrer le commissaire enquêteur pour notifier leur position sur le projet de PLUi.

- Suivi des travaux de rénovation des logements du bâtiment Fruitière : Jules BALANDRAS va commencer les travaux fin août. Suivront les travaux d'Anthony HAREL et la reprise du chantier par Florent ROBINET.

- Déploiement de la fibre : Damien BASTIÉ relance régulièrement PRISME pour le suivi des conventions d'implantation des poteaux bloquées par certains propriétaires.

- Panneaux publicitaires : Le RLPI (règlement local de publicité intercommunal) ne sera publié qu'après l'approbation du PLUi. Or, la mairie a reçu des demandes d'ajouts de panneaux qui nécessite de traiter le dossier en amont. Monsieur le maire est en contact avec le PNR.

Sujets à traiter à la prochaine séance :

- Installation des commissions et comités consultatifs
- Désaffectation du chemin de desserte Aux Bourbouillers
- Limitation de tonnage sur les voies et chemins
- Abécédaire de la biodiversité

Fin de la séance à 23H

Délibérations du conseil municipal du lundi 27 juillet 2026 :

- 062/2026 : SIE Haut Jura Sud : Avis sur le projet d'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eau potable sur le territoire communal
- 063/2026 : Délégations du conseil municipal au maire - Annule et remplace la délibération du 20 avril 2026

Le secrétaire de séance



Le maire

